

**Enquête publique environnementale unique concernant
les demandes de permis de construire et d'autorisation d'exploiter
un entrepôt logistique à Hénin-Beaumont
par la société Generali Vie**

**Observation n°30 reçue le 27 juin 2019 par courriel
(rendue anonyme pour publication sur site Internet)**

Observation n°30 reçue par courriel le 27/06/19 à 14h13

Contributeur :

Habitant secteur Beaumont

Message :

Monsieur le commissaire,

Je me permets de contester ce projet, non pas du simple fait d'être un habitant proche de cette future implantation, mais en tant que citoyen de notre terre.

L'implantation de ce projet me semble être une aberration :

*- au regard de l'équipement exhaustif déjà existant sur notre commune et à proximité ;
Il est tellement plus simple d'utiliser les infrastructures existantes que de se préoccuper des riverains pourtant également existants.*

Il suffit de circuler sur l'A1 au niveau de la bretelle de sortie de « MAISONS +/- IKEA » pour se rendre compte qu'un tel projet situé à l'opposé serait moins nuisible si on se limite aux points de vue de la proximité immédiate ou des impacts du bruit car on n'y trouve que des champs à perte de vue et des éoliennes. Quand on sait la complexité qu'il y a lors des enquêtes publiques à pouvoir faire accepter un projet d'éolienne, comprenez que je ne doute pas un instant que ce parc logistique à cet endroit pourrait être autorisé aisément.

- écologique, faut-il rappeler que nous vivons un dérèglement climatique dont une de ces manifestations parmi tant d'autres, à savoir la canicule ne vous aura pas échappé en cette fin de mois de Juin.

- Le choix du tout camion opéré par notre pays va à l'encontre des beaux discours internationaux et signatures de pacte : quel poids a la parole politique par rapport aux lobbys et pressions financières des sociétés immobilières ?

Comment de tels projets peuvent naître sans ironie et être soumis à enquête publique alors que dans le même temps on demande et cela va dans le bon sens au citoyen de participer aux gestes écologiques (tri, vignette crit'air, ...) : mais peut-il en être autrement sachant que les coûts de l'ensemble des rapports « scientifiques » à fournir lors de toute enquête publique sont à la charge du donneur d'ordre !!

Je pense qu'il n'est pas nécessaire et de toute façon inefficace de continuer à essayer d'argumenter contre le projet de cette enquête publique, car comme tout à chacun sait, à ce stade le projet est déjà bien avancé et a peu de chances d'être débouté ; et quand bien même, il reviendrait sur le bureau d'ici quelque temps légèrement modifié.

Que valent des arguments de bien être, de bien vivre, d'harmonie avec la nature face à des études dites scientifiques basés sur des seuils ou des niveaux de nuisance qui ne tiennent assurément pas compte de ces facteurs.

Ces études ne répondent pas aux réelles questions de la dégradation de la nature, de la qualité de vie, du foncier existant (habitants, fermes et artisans).

Pour conclure, je pense que toute décision d'implantation de projet devrait se faire avec l'objectif du bénéfice légué à nos enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire, à l'assurance de mes sincères salutations.
